

32529

LÉGATION DE SUISSE  
EN ITALIE  
32.XVIII.A.10.

Eidgenössisches HANS	Schaftsdepartement
* 14. DEZ. 1932	
N <sup>o</sup> <del>3</del> <del>10</del> 2-16-2	

Rome, le 12 décembre 1932.

*Am Du*

Monsieur le Conseiller fédéral,

M. Ciancarelli m'a convoqué d'urgence ce matin au Palais Chigi pour m'entretenir, en présence de M. Anzilotti et de M. Grazzi, de la situation actuelle des échanges commerciaux entre la Suisse et l'Italie, et plus spécialement des répercussions qu'exercent sur les exportations italiennes dans notre pays les mesures de contingentement prises au cours de ces derniers mois par nos autorités. Je vous transmets, sous ce pli, copie d'un aide-mémoire que m'a remis M. Ciancarelli.

Au cours de notre conversation, je n'ai pas manqué de répondre aux arguments de M. Ciancarelli en lui exposant d'abord la situation difficile dans laquelle se trouvent nos industries, paralysées par la crise et par les mesures protectionnistes prises par nos principaux clients. Les autorités fédérales ne pouvaient, dès lors, pas assister impassibles à la diminution de nos exportations et à l'accroissement des importations étrangères pour lesquelles la Suisse constitue un marché facile. En parlant plus spécialement des contingentements, j'ai relevé que nous nous étions montrés toujours généreux à l'égard de l'Italie et que nous avons accordé à ce pays le maximum de ce qui pouvait lui être concédé. Je juge inutile d'entrer dans les détails de la con-

Au Département fédéral de l'Economie publique,

B E R N E .

=====

*V. le brouillon des Mémoranda est en gelatin  
Bern 10*



versation étant donné que la lecture de l'aide-mémoire que je joins à la présente communication vous permettra de vous rendre compte du point de vue italien dans cette affaire.

M. Ciancarelli m'a fait savoir que le Conseil des Ministres examine, en ce moment, les mesures à prendre en vue de répondre aux restrictions mises par la Suisse aux importations italiennes. Il ne m'a pas expliqué quelle est la nature des mesures que l'Italie envisage en l'occurrence. J'ai prié M. Ciancarelli d'attendre, avant d'introduire des restrictions quelconques à l'importation de marchandises suisses, que les conversations qui sont en vue pour régler certaines questions encore pendantes entre la Suisse et l'Italie aient eu lieu. Il me semble que nous devrions nous efforcer d'éviter que le Gouvernement italien n'adoptât, à l'égard de la Suisse, l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis de la France et qui a entravé pendant de longs mois les échanges commerciaux entre les deux pays pour aboutir à un accord commercial qui, en somme, n'en est pas un et qui, si nous sommes bien informés, ne satisfait qu'à moitié les milieux intéressés dans les deux pays.

Je vous saurais gré de vouloir bien examiner attentivement cette question qui, dans son état actuel, revêt un caractère d'urgence et important, et de me faire connaître, le cas échéant, vos instructions.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

1 annexe.

